

Gym' Colline de Pessicart

Fiche d'adhésion adultes saison 2021-22

Inscription au
3 janv. 2022

Collez ici
votre photo
(sauf pour une
ré-inscription)

INSCRIPTION

RE-INSCRIPTION

LICENCE N°

Pour une ré-inscription indiquez uniquement Nom/Prénom et les changements depuis la saison précédente

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Date de naissance : / /

Téléphone : Courriel : @

Retrouvez le planning des cours et suivez la vie de votre association sur : gymcolline-pessicart.com

Merci de cocher ci-dessous, la formule de votre choix :

Multi-Gym'

Lundi	9h00-10h30 «en extérieur»	Alexandre
Lundi	19h00-20h00	Nathalie
Mardi	18h00-20h00	Hélène
Mercredi	8h30-11h00**	Marie-Laure
Mercredi	18h00-20h00	Nathalie
Jeudi	18h00-20h00	Eric

Gym' Oxygène

Lundi 9h00-10h30
Gym' dynamique
en plein air :
Canal de Gairaut,
Parc Estienne d'Orves,
Aire St Michel...

Solo-Gym' du mercredi

8h30-9h15 PILATES
Attention places limitées
OU
 9h15-10h15 RELAX
Adapté à un public sénior
OU
 10h15-11h00 PILATES
Attention places limitées
Merci de cocher votre choix

150 € pour l'année*

130 € pour l'année*

120 € pour l'année*

Je déduis 10 € si une 2^{ème} personne du même foyer s'inscrit à la Gym' (déduction sur une inscription)
Prénom : Lien de parenté :

(* Sont inclus dans la cotisation annuelle : la licence fédérale de 22,50 € (elle vous sera envoyée par courriel) et l'adhésion individuelle au Comité de Quartier Pessicart-Mantega-Righi-Cyros-Le Piol de 7 € pour l'année 2022.

Merci de prendre note que chaque formule correspond à un forfait annuel et n'est pas remboursable, sauf dispositions particulières liées à une éventuelle crise sanitaire.

(**) Dans le cadre de la formule Multi-Gym' si vous désirez assister aux cours de Pilates du mercredi matin, vous devez vous inscrire préalablement auprès de Marie-Laure (les cours sont limités à 12 personnes).

Nos séances se déroulent du 03/01/22 au 30/06/22 (hors jours fériés et vacances scolaires) dans le gymnase du Righi (189, av. de Pessicart), et en « extérieur » dans des parcs et jardins du quartier.

Si vous habitez dans une des 30 résidences suivantes : Le Montebello, Le Grand Large I et II, Le Marie George, L'Arcadie, L'Ariette, Les Hauts de Pessicart, Le Saint-Louis, Les Villas de Cessole, Le Righi Palace, Villa du Mail, Le Pessicart, Les Amirantes, Les Jasmins, Le Florilège, Villa et Résidences du Piol, Le Marie Line, Les Gémeaux, 56 Mantega Righi, L'Association Syndicale du Grand Pin, Le Clair Logis, L'Eden Palais, Le Monte Verde, Le Marignan, Le Saint Jean, L'Olivaie, ASL du Piol, L'Esperanza & 63 Pessicart : **merci de déduire 5 €.**

Je déduis 5 € de ma formule car ma copropriété (ci-dessus) est adhérente au Comité de Quartier

Je possède un avoir d'un montant de : € à déduire de ma cotisation
Le justificatif de l'avoir COVID19 (envoyé par courrier) est obligatoirement à joindre à la présente fiche

Je règle la somme de : € par chèque à l'ordre de « **GV Colline de Pessicart** »

Le licencié est informé qu'il peut souscrire directement sur www.ffepgv.grassavoie.com, une assurance complémentaire de personne (IAC SPORT) couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.


⚠ **Merci de joindre impérativement à cette fiche datée & signée :**

- 1/ votre règlement correspondant (par chèque de préférence à l'ordre « Gym' Colline de Pessicart »)
- 2/ le questionnaire de santé complété et signé (à télécharger sur gymcolline-pessicart.com) **ou** un certificat médical (< 3 mois) de non contre indication à la pratique de la gymnastique
- 3/ une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse

faire parvenir le tout au siège de l'association :
Gym' Colline - 225, av de Pessicart - 06100 NICE
Informations : 06 21 34 06 57 - 06 62 70 63 99

Par mesure d'hygiène : tapis personnel OBLIGATOIRE

Date & signature

TSVP 
consignes
sanitaires au
dos, merci d'en
prendre
connaissance

NOTE SANITAIRE D'INFORMATION AUX PRATIQUANTS

SUR LES RÈGLES DE PRÉVENTION DE LA COVID-19

Le présent document vise à rappeler les conditions sanitaires de mise en place des activités sportives au sein de votre club. Vous devrez en prendre connaissance avant toute participation aux séances et retourner le formulaire complété par vos soins et signé par tout moyen à votre club (remise en main propre, envoi par courrier ou par mail).

1 - AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB, ASSUREZ-VOUS DE

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19.
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 10 jours précédents l'activité.
- Informer votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 10 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par la Covid-19.
- Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

2 - PENDANT LA SÉANCE, ASSUREZ-VOUS DE

- Respecter une distance physique minimum avec les autres pratiquants de 2 mètres.
- Éviter les regroupements entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.
- Regroupement limité à 25 personnes sur l'espace public.
- Nettoyer vos mains avec un gel hydroalcoolique, avant et après la séance.
- Utiliser exclusivement votre propre matériel sportif et ne pas l'échanger ou le prêter.

3 - EN TOUTE CIRCONSTANCE

- Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives de plein air.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

Je soussigné(e) (Nom, prénom)
certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

A, le/...../.....

Signature

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche



Tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable et le jeter aussitôt



Respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres